Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260312-20260217-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-02-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 6 Mars 2026		Présents :	15
Date d'affichage : 6 Mars 2026		Pouvoir :	2
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	17

L'an deux mille vingt-six, **le douze mars,** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (15) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Arnaud VOISINNE, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE ; Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Aurélie LEGROS, André LUCAS, Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

Étaient excusés (2) dont (2) pouvoirs :
Marie-Paule GILLOUARD a donné pouvoir à Christine FERARD
Bernard JACQUES a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE

Étaient absentes (2):
Claudie BENARD
Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Yohann CHANTREL a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE LA SUBVENTION 2026 A L'OGEC

Christine FERARD, adjointe aux finances, présente le bilan financier 2025 de l'école publique.

Après analyse des éléments présentés, le coût de revient étant déterminé à partir des dépenses de fonctionnement qui prennent en compte des dépenses communes (primaire+maternelle) et des dépenses uniquement pour le primaire ou la maternelle.
Le coût de revient d'un élève de maternelle est de 1 374.35 € (coût moyen départemental : 1 554€)
Le coût de revient d'un élève de primaire est de 451.36 €. (Coût moyen départemental : 493€)

Ce coût par élève servira ensuite de base au calcul :
Des participations des communes extérieures
De la participation à l'Ecole Privée de Chatillon, conformément à la convention d'association

La commission finances réunie le 19 février 2026 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
VALIDE cette participation.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHÂTILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)